Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 43 (1905)
Heft: 12

Artikel: Un bon fils
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-202123

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

43me ANNÉE. — N° 12. FONDÉ EN 1861 PAR LOUIS MONNET ET H. RENOU Samedi 25 mars 1905.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.
ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements datent des 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton : 15 cent. — **Suisse** : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — **Réclames** : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

AVIS. — *Les numéros de février et mars seront adressés* **gratuitement** *à toute personne qui prendra un abonnement* **à dater du 1er Avril prochain.**

Chez le député.

Louis-Aimé, de la Grangette, a été réélu député au Grand Conseil. Il n'en est pas plus fier pour cela. Aussi bien, c'est la quatrième fois que pareil honneur lui échoit, et l'on s'habitue à tout en ce bas monde. Quand nous passâmes devant sa ferme rose aux volets verts et que, de la porte de l'étable, il nous héla gentiment, il n'avait plus même l'air de se souvenir de ce dimanche du 5 mars, où son nom était sorti de l'urne le premier de la liste, et comme nous le félicitions :

— De quoi ? de quoi ? fit-il, comme il eût dit : fichez-moi la paix ! Et, nous poussant dans la « belle chambre », il ajouta : « Je suis à vous dans deux minutes, le temps de finir de gouverner. »

Le salon de Louis-Aimé est une grande pièce aux meubles cossus : monumental lit à ciel, flanqué de deux armoires qui touchent le plafond ; vieux poêle de catelles peintes ; divan et chaises soigneusement recouverts de leurs housses ; pendule à longue caisse ; dans une embrasure de fenêtre, un secrétaire surmonté d'un casier bourré de papiers ; c'est là sans doute le coin particulier du député. Aux parois, des cartes de la Suisse, du Transvaal et de la Mandchourie alternent avec des portraits de famille. Une grande photographie représente Louis-Aimé, en bras de chemise, devant un char de foin attelé d'une paire de bœufs ; il a la mine d'un homme content de son sort, mais qui ne se sent parfaitement à l'aise que chez lui, sur cette terre de la Grangette, qu'il laboure à la sueur de son front et où le bétail vient si bien.

La maîtresse du logis nous arracha à la contemplation de cette scène champêtre en survenant avec une pile de bricelets dans les mains. Elle non plus ne se rengorge pas d'être la femme d'un député.

— Notre homme se fait bien désirer, dit-elle simplement... Non, le voici qui monte de la cave.

Louis-Aimé arrivait, en effet, portant horizontalement, avec toute sorte de précautions, deux bouteilles dont la couche de poussière attestait l'âge.

— C'est une dernière goutte de 65, fit-il ; il ne faut pas la laisser moisir plus longtemps. Nous la boirons, si vous voulez, non à mon élection, mais à la santé de ma femme, dont c'est la fête aujourd'hui et à qui je dois, en somme, d'être député au Grand Conseil.

— Hé ! mon pauvre Louis-Aimé, quelles histoires racontes-tu là ?

— Des histoires qui sont la pure vérité et qui te font honneur, ma mie.

— Ne me fais pas rougir devant le monde, ou bien je m'en vais !... Et puis, tu sais bien que ce n'est pas de gaîté de cœur que je t'ai conseillé d'accepter la charge de député... Pour une bonne place, on ne peut pas dire que ce soit une bonne place. Cette vie à Lausanne, avec les crouïes viandes qu'on mange dans les hôtels, les tournées de café, les soirées au Théâtre ou au Kursaal, ne vaut pas grand'chose pour ta tête ni pour ton estomac, et encore moins pour ta bourse... Heureusement que ça ne dure pas bien des semaines et que tu es un homme de conduite.

— Merci du bon certificat, ma mie, ça fait toujours plaisir de se l'entendre donner par sa femme, fit Aimé-Louis en choquant les verres.

— Bien sûr, reprit-elle, que si tu ne t'étais pas toujours conduit comme il faut...

— Je ne serais pas l'époux de madame la conseillère, comme tu aimes à t'entendre appeler...

— Si l'on peut dire !... Je me demande lequel est le plus fier, de moi qui suis toute à mon ménage, ou de toi qui fréquentes des conseillers d'Etat, des juges cantonaux, des préfets, et qui dis en parlant du Grand Conseil : « Nous autres législateurs... » Mais n'allons pas nous taquiner le jour de ma fête... Monsieur, servez-vous de bricelets...

— Le diable m'emporte si j'ai envie de te chicaner aujourd'hui ! fit Aimé-Louis, en donnant une petite tape affectueuse sur l'épaule de sa femme... Je tiens à te rendre justice une bonne fois... Qui est-ce qui a voulu, il y a 12 ans, que je sois député, est-ce moi ou est-ce toi ?

— C'est la commune, répondit madame.

— Ta, ta, ta ! quand on est venu m'offrir la candidature, j'ai dit : non et non ! puis, tu m'as tant tourmenté que j'ai fini par accepter.

— Tourmenté, tourmenté !... je t'ai seulement fait comprendre que c'était ton devoir, puisqu'on avait confiance en toi ; que, comme syndic, tu étais mieux placé qu'un autre pour représenter la commune ; enfin, que si tu refusais, c'était un étranger qui prendrait ta place... Ç'aurait été du propre !

Et se tournant vers nous, la bonne dame continua :

— Voyons, monsieur, n'êtes-vous pas de mon avis : voilà un homme qui s'y connait en agriculture comme pas un, qui est aussi instruit que le régent, un homme qui écrit dans la *Chronique agricole*, qui préside le Syndicat d'élevage, qui est syndic de sa commune depuis vingt-cinq ans... Pouvait-on être mieux qualifié pour le Grand Conseil ?... J'ai eu un peu de peine à le lui faire comprendre, mais enfin j'y suis arrivée... et vous voyez qu'il n'en est pas mort et que la commune n'en va que mieux !...

— Là ! s'écria Louis-Aimé, tu reconnais que c'est toi qui m'a poussé !... Quel politicien tu ferais si tu étais un homme !... Moi, savez-vous en fin de compte ce qui m'a décidé, c'est que, étant tous de bons démocrates dans la commune, je n'ai pas voulu, en refusant, risquer de faire passer un mômier ou un ristou... Vous savez que le peuple vaudois n'a pas beaucoup de sympathie pour ces citoyens-là... Quant aux bienfaits que la commune retire de ma présence au Grand Conseil, ma femme exagère... Je n'ai encore jamais pris la parole en séance plénière... Dans les commissions, c'est différent... Et, en cela encore, je n'ait fait que suivre les conseils de ma chère moitié.

— Puisque tu es en train de me faire des compliments, tu pourrais ajouter que ton silence ne t'a jamais nui, reprit madame. Je te connais mieux que tu ne te connais toi-même ; tu écris facilement ; en municipalité, tu t'exprimes toujours comme il convient, m'a-t-on dit bien des fois ; mais là-bas, dans cette grande salle, sur le velours vert, devant le Conseil d'Etat, les avocats de Lausanne, les sténographes qui sont à l'affût du moindre mot, devant les curieux de la tribune publique, pauvre Louis-Aimé ! tu ne pourrais pas dire papet, on se moquerait de toi, de ta femme et de ta commune...

— Oui, oui, je sais bien, cette salle me glace toujours un peu, et je ne dégèle que lorsque le président lève la séance. Cependant, je puis me flatter de n'avoir jamais manqué un débat et d'avoir constamment voté en connaissance de cause...

— Avec le gouvernement ?

— Bien sûr... Un bon député est toujours gouvernemental...

— Encore un bricelet ? monsieur, dit madame, en poussant le plat de notre côté.

V. F.

L'un sans l'autre. — Une maman conduit son petit garçon chez le médecin.

— Ecoute, Charlot, dit-elle, tu seras sage, au moins ; tu tireras bien ta petite langue au docteur, quand il te le dira.

— Dis, m'ma, qu'y faudra aussi que je lui fasse la nique ?...

Pauvre petiot ! — Ernest rentre de l'école et remet à son papa son « bulletin trimestriel ».

— Comment, Ernest, te voilà encore le vingt-quatrième, l'avant-dernier. C'est honteux.

Ernest, pleurnichant :

— Hi... hi... hi... Est-ce ma faute si... hi... hi... si on n'est que vingt-cinq .. hi... hi... hi...

Petites annales de mars.

1561. — Le 18 de mars, a été mise et posée (à Orbe) la *gabiole*, laquelle est devant la maison de Tissot, laquelle fut faite pour y mettre les larrons prenant cloisons, fruits et saccageant les curtils, et autres biens. Et iceux étant dedans la dite gabiole, à la vue d'un chacun, les enfants et autres étant autour la devaient virer et tourner, faisant grandes risées et moqueries de ceux qui étaient dedans. Le premier qui y fut mis fut un appelé Pierre Grivat, dit Caca, pour ce qu'il avait tondu et pris des perches à des saules, qui n'étaient pas siennes.

PIERREFLEUR.

Un bon fils. — Un bambin de dix ans à un agent de police :

— Si vous plaît, m'sieu, venez vite chez nous ; il y a un homme qui se bat avec mon père depuis une demi-heure.

— Pourquoi diable ne m'as-tu pas appelé plus tôt ?

— Parce que, jusqu'il y a un petit moment, c'est papa qui était le plus fort.

Le Jura [1].

Le Jura s'étend sur une largeur de vingt lieues et une longueur quadruple, depuis le confluent de l'Aar et du Rhin, jusqu'au Dauphiné, dont le Rhône le sépare. La nature a fait cette région jurassienne entièrement semblable à elle-même dans toute son étendue, et l'histoire l'a découpée en compartiments séparés, dont quelques-uns sont rattachés à des districts d'un tout autre caractère.

On distingue en effet dans le Jura : une contrée de langue allemande au nord-est ; le Jura bernois ; le pays de Neuchâtel ; quelques vallées qui appartiennent au canton de Vaud ; la partie montagneuse de la Franche-Comté ; enfin le Bugey.

Le Bugey, qui a appartenu dès le XIe siècle à la maison de Savoie, n'a été réuni à la France que sous Henri IV.

La Franche-Comté, qui comme le Bugey avait appartenu aux rois mérovingiens et à Charlemagne, a été séparée comme lui du royaume de France au IXe siècle ; elle n'y est rentrée que sous Louis XIV.

Les traités de 1815 ont rattaché au canton allemand de Berne les pays romands de l'ancien évêché de Bâle.

C'est à Neuchâtel seulement que le cours de l'histoire n'a pas été, pour ainsi dire, tordu, et que la liberté d'aujourd'hui peut être considérée comme la vraie fille de l'ancienne indépendance locale. RR.

Il y a si longtemps de ça !

Un de nos fidèles abonnés nous adresse la rectification suivante :

Mon cher *Conteur*,

Au n° 10 du samedi 11 mars, je lis un travail intéressant sur le Simplon biblique dont le roi Ezéchias a été l'ingénieur. Le dit roi doit être né en 725 et mort en 696, donc à l'âge de 29 ans. Il y a là une erreur évidente, qu'un journal aussi sérieux que le *Conteur* ne doit pas mettre en circulation. Ezéchias, monté sur le trône à 25 ans, est dit avoir régné 29 ans. Il s'en suit que l'un ou l'autre des chiffres trouvés par M. Alfred Bertholet n'est pas exact.

En vérité, cela n'a pas grande importance, mais tout de même il est bon que les savants soient obligés de reconnaître qu'il ne leur est pas défendu de se tromper. E S.

Pages oubliées.

Sous ce titre, le *Conteur* publiera dorénavant, de temps à autre, des morceaux tirés des œuvres de nos meilleurs auteurs du crû, œuvres qui ne sont plus en librairie ou qui sont tombées dans l'oubli. Nous commençons aujourd'hui par la reproduction d'une des plus jolies poésies d'Othon de Grandson, qui est le plus ancien poète vaudois.

Né vers 1330, Othon, sire de Grandson, ne tarda pas à se rendre célèbre en France et en Angleterre, par ses exploits chevaleresques, autant que par ses ballades, lais, virelais, complaintes et chansons amoureuses. Il fut le champion enthousiaste du beau sexe, qui de son temps était passablement vilipendé par les légistes, les théologiens et les chevaliers eux-mêmes. Aussi, Christine de Pisan le donna-t-elle en exemple aux seigneurs qui, oublieux des règles de l'ancienne chevalerie, calomniaient de pauvres femmes sans défense :

Le bon Othon de Grançon le vaillant,
Qui pour armes tant s'en alla travaillant,
Courtois, gentil, preux, bel et gracieux,
Fut en son temps. Dieu en ait l'âme es cieux.

On sait que, de retour au pays de Vaud, Othon fut en butte aux calomnies de Gérard d'Estavayer, qui l'accusait faussement d'avoir déshonoré sa femme et d'avoir fait empoisonner le comte Rouge. Quoique malade et âgé de plus de 60 ans, Othon accepta de prouver son innocence dans un duel judiciaire qui eut lieu à Bourg-en-Bresse le 7 août 1397. Il succomba sous le premier coup d'épée de son adversaire, plus jeune et plus vigoureux.

RONDEL

S'il ne vous plaît que j'aie mieux,
Je prendrai en gré ma tristesse.
Mais, par Dieu, ma plaisant maîtresse,
J'aimasse plus être joyeux.

De vous suis si fort amoureux
Que mon cœur de crier ne cesse :
S'il ne vous plaît que j'aie mieux,
Je prendrai en gré ma tristesse.

Belle, tournez vers moi vos yeux,
Et voyez en quelle tristesse
J'use mon temps et ma jeunesse !
Et puis, faites de moi vos jeux,
S'il ne vous plaît que j'aie mieux.

OTHON DE GRANDSON (1330-1397).

Le vin de la Réforme. — Au sujet du canton de Neuchâtel, un ancien manuel de géographie disait :

« Les bords du lac produisent d'excellents » vins. — Culte réformé, excepté au Landeron, » petite ville catholique sur le lac de Bienne. »

Un élève interrogé sur cette partie, répondit :

« Les bords du lac produisent de bons vins, excepté le territoire du Landeron, parce que c'est une ville catholique. »

Proverbes russes.

Le vieillard se repent de ce dont le jeune homme se vante.

* * *

Ne mangez pas des cerises avec vos supérieurs, ils vous crèveront les yeux avec les noyaux.

* * *

Vous avez beau nourrir un loup, il regarde toujours du côté du bois.

Pensée. — « J'aime les hommes non parce qu'ils sont hommes, mais parce qu'ils ne sont pas femmes. »

CHRISTINE, reine de Suède.

Onna vatse bin bredâie.

Sède-vo que l'è qu'onna *tsevessena ?* No z'autro, vilho, bin su qu'on sè rassovint, mâ lè dzouveno d'ora que savant atant de patois que lo râi de Prusse, pâo-t-être bin que lo savant pas. Eh bin ! l'è onn'affére que l'è fé ein couai, quasu quemet on borrî, avoué dâi trai et dâi corrâi : on *bredon* qu'on l'appelle assebin et que sè à breda lè vatse que montrant, âo bin stausse que l'ant fé lo vî po ne pas qu'accouillant tot fro. Ora sède-vo ? Oï, eh bin ! dite rein, vaitcé z'ein iena.

La vatse âo Potu dèvessâi vèla tot ora : l'avâi zu sè nâo mâ dza du on par de dzo et lâi avâi rein qu'à atteindre ; dailleu l'avâi dza veillâ onna né, mâ cein l'avâi gaillâ einnouyî d'itre solet. Assebin, lo leindèman va criâ son vesin Fresî po passa la né pè l'étrabllio avoué lî. Potu qu'amâve bin bâre on verro l'ètâi z'u querî on demi-litre de chenique po quand Fresî sarâi quie, que l'aussont oquie à fifa âotre la né. Quand l'è que furant ein train de veillî pè l'ètrabllio, que l'eûrant bin adrâi reindzî lo fâlo po vère bî, sè sîtant dessu la paille, ein dèveseint de çosse et de cein et bèveint lâo chenique. Aprî cein sè tiutsant on momeint, Fresî dè coûte la vatse et Pottu vè on gros bâo que l'avâi et que rondzive tot bounameint. Quand l'è que furant on bocon reposâ, pè vè la miné, mon Potu que l'avâi sâi fa à Fresî :

— Dis-mè vâi, s'on allâve bâire oquie, i'é justameint dein ma cava onna courta de pequietta que dusse ître féte. On n'a pas fauta de s'arretâ grand tein !

— Bin se te vâo, fa Fresî que vegnâi de guegnî la vatse. Ne risque rein po lo quart d'hâora, mâ sè faut dèpatsi, ne vâo pas allâ bin lleim. Piatte dza on bocon.

— Eh bin, sâ-to ? No faut la breda ; i'é justameint quie cllia tsevessena ein casse qu'oquie n'aulle pas. Omète on sara tranquillo. Lo vî ne porrâ pas veni solet. Ne crâi-to pas ?

— Pardieu bin su, lâi arâ omète rein à risqua.

Et hardi ! noutrè corps, on bocon einmourdzi pè lau chenique, eimpougnant la tsevessena et duve menutes aprî la bîte ètâi bredâïe, lè corrâi liettâïe, et lè dou z'hommo avant dècheindu lè z'égrâ de la câva iô s'irant assetâ dèvant la courta.

Vo dere diéro de verro l'ant fifâ lè, diabe m'einlèvâ se pu ; mâ pè vè onn'hâora dau matin, tsantâvant ti lè dou que dâi quienson :

A boire, à boire, à boire,
Nous quitt'rons-nous sans boire ?
Les bons enfants sont pas si fous
De se quitter sans boire un coup.

Tot d'on coup, âo mâitet d'on couplliet, a-teque la Sabine à Pottu que s'aminne, lè djoute asse rodze qu'onna crèta de pu (coq) :

— Eh ! tsaravoûte ! que lau fâ ; ah ! l'è quie que vo vîlâ voutra vatse, soulons ! Allâ vère pè l'étrabllio lo vî que châote et que cor, cheniquare de pandoure que vo z'ites.

— Quinstet, Sabine, que fâ lo Potu po tatsi de la rabonnâ, no vein ; d'ailleu on a bredâ la bîte et lo vî n'è pas oncora quie, on vint de dècheindre.

— Eh ! tè manâira que n'è pas fé ; quand vo dio que trasse, dè coûte la vatse ! On bi diabllio que vo l'âi bredâïe !

T'eimpougnant la clliére, remontant lè z'ègrâ, âovrant la porta de l'ètrabllio quemet l'oûra... et vayant, tot quemet la Sabine desâi, lo vî que dzingâve et que dzelhîve à l'einto de sa mére.

Adan la Sabine baille onna tsampâïe à son Potu, que va s'einbommâ contre la parâ, et lau fâ :

— Eh ! tsancro de soûlons ! vouâitide lè corne ! vouâitide iô vo lâi messa la tsevessena : quin pandoure vo fède !

Noutrè z'estafié, dein lau couâte d'alla quartettâ, na pas bredâ la vatse, l'avant bredâ lo bâo. MARC A LOUIS.

Si l'on ose ?

Bien sûr ! — Oser quoi ? — Tout ce qu'il vous plaira. Et, tout d'abord, franchir la porte de l'élégant Kursaal de Montreux. C'est à gauche, en entrant ; à droite, c'est les « petits chevaux », moins plaisants et plus dangereux. Une fois installé dans votre loge ou dans une moelleuse stalle de parterre, attendez. Oh ! pas longtemps... Tenez, justement le chef d'orchestre donne le signal. V'là la revue qui commence, la *Revue montreusienne* à grand spectacle, en 4 saisons et 8 tableaux, dont les auteurs sont MM. Ch.-Gab. Margot, rédacteur, et Tapie, régisseur du Kursaal. Son titre : *Est-ce qu'on ose ?*

Cette revue, où abondent les jolis couplets et les allusions piquantes ; où, du col de Jaman à la terrasse du Châtelard, grâce à des décors très réussis, on parcourt, en passant par le fond du lac (en profondeur), toute cette admirable contrée de Montreux ; où les quatre saisons se sont donné rendez-vous avec M. Villé, Mlle Liliane, Mme Dora, des théâtres

[1] Extrait de l'*Almanach de Genève*, publié par l'Institut national genevois. Ch. Eggimann et Cie, éditeurs.